

CP - Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 24 février 2024. À Colmar, des agents recenseurs munis d'une carte officielle effectueront les démarches auprès d'un panel de 2 893 foyers.

Participer au recensement est une obligation. Il est recommandé d'utiliser le questionnaire en ligne, moyen plus rapide, plus simple et moins coûteux ! Les codes confidentiels nécessaires à la connexion seront remis par les agents recenseurs ou déposés dans les boîtes aux lettres. En l'absence d'outil informatique, des formulaires papier resteront proposés.

Une réponse rapide facilitera le recueil des informations et évitera aux agents recenseurs de multiplier les passages inutiles. **La Ville remercie par avance ses habitants pour le bon accueil réservé aux agents recenseurs.**

Pour toute information complémentaire, les habitants peuvent contacter le service population de la Ville au 03 68 09 03 37 ou 03 68 09 03 41.

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr